

Approbation du projet d'avenant à la convention de partenariat 2015-2016 pour la création d'une UFA avec l'Université des Antilles.

## Conseil d'administration du 4 juillet 2016

### Délibération 2016/07/CA-091

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

*Vu l'avis favorable de la CFVU du 21 juin 2016 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le projet d'avenant 2016-2017 n° 1 à la convention de partenariat 2015-2016 pour la création d'une Unité de Formation par Apprentissage (UFA) à l'Université des Antilles (document joint).**

Toulouse, le 4 juillet 2016  
Le Président,



  
Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36  
Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de voix favorables : 31  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

AVENANT 2016-2017 N°1  
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2015-2016 POUR LA  
CREATION D'UNE UNITE DE FORMATION PAR  
APPRENTISSAGE (UFA)

**Pour proroger la convention de partenariat jusqu'à la tenue du jury de délivrance des diplômes de L3 MIAGE pour la promotion 2016-2017,**

**Entre**

- LE CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS POLYVALENT DE L'ACADEMIE DE LA GUADELOUPE, Organisme gestionnaire du CFA de l'Académie de la Guadeloupe, désigné ci-après "CFAPAG",

Représenté par *Madame Marie-Line Boc*, Présidente du CFAPAG, Proviseur.

- L'UNIVERSITE DES ANTILLES, désignée ci-après "UA",

Représentée par *Madame Corine Mencé-Caster*, Présidente.

- L'UNIVERSITE DE TOULOUSE III PAUL SABATIER, désignée ci-après "UPS"

Représentée par Monsieur *Jean-Pierre Vinel*, Président.

- L'université des Antilles a repoussé sa demande d'accréditation de nouveaux diplômes pour la rentrée 2017.

- A l'université de Toulouse Paul Sabatier, le parcours MIAGE de Licence sera celui de la licence mention MIASHS à partir de la rentrée 2016.

- Le CFAPAG a créé en 2015-2016, une Unité de Formation par Apprentissage (UFA) à l'Université des Antilles, au sein de son UFR de Sciences Exactes et Naturelle (UFR SEN), sur le campus de Fouillole, en Guadeloupe, pour gérer le groupe délocalisé de la licence 3<sup>ème</sup> année Informatique Parcours MIAGE de l'Université Toulouse III Paul Sabatier à l'Université des Antilles.

**Il est donc convenu ce qui suit :**

**Article 1**

Les parties **CONTEXTE, Article 1, Article 2, Article 3, Article 4, Article 6, Article 8 et Article 13** sont modifiés comme suit :

## - Dans le CONTEXTE

### Le paragraphe

*L'université des Antilles a le projet d'une demande d'accréditation de la mention MIAGE en master et d'un parcours MIAGE en licence mention Informatique dans le cadre de sa demande d'accréditation pour la rentrée 2016.*

### est remplacé par ce qui suit :

L'université des Antilles a le projet d'une demande d'accréditation de la mention MIAGE en master et d'un parcours MIAGE en licence mention Informatique dans le cadre de sa demande d'accréditation pour la rentrée 2017.

### Le paragraphe

*La présente convention vise à définir les termes selon lesquels est mis en place pour l'année 2015-2016, une Unité de Formation par Apprentissage (UFA), pour gérer un **groupe délocalisé de la licence 3<sup>ème</sup> année Informatique Parcours MIAGE** de l'Université Toulouse III Paul Sabatier à l'Université des Antilles, au sein de son UFR de Sciences Exactes et Naturelles (UFR SEN), sur le campus de Fouillole, en Guadeloupe, dans le cadre de l'UFA dont la création est demandée par le CFAPAG.*

### est remplacé par ce qui suit :

La présente convention vise à définir les termes selon lesquels est mis en place pour l'année 2016-2017, un **groupe délocalisé de la licence 3<sup>ème</sup> année MIASHS Parcours MIAGE** de l'Université Toulouse III Paul Sabatier à l'Université des Antilles, dans le cadre de l'UFA de l'Université des Antilles au sein de son UFR de Sciences Exactes et Naturelles (UFR SEN), sur le campus de Fouillole, en Guadeloupe.

## - Dans l'Article 1 – OBJET et CADRE

### Le paragraphe

- Formation développée :  
*LICENCE 3<sup>ème</sup> ANNEE INFORMATIQUE parcours MIAGE*

### est remplacé par ce qui suit :

- Formation développée :  
**LICENCE 3<sup>ème</sup> ANNEE MIASHS parcours MIAGE**

## - Dans l'Article 2 – LIEU et RYTHME DE FORMATION

### Le paragraphe

*Le rythme d'alternance sera de 4 à 8 semaines en entreprise et à l'UFA*

### est remplacé par ce qui suit :

Le rythme d'alternance sera de 5 à 7 semaines en entreprise et à l'UFA

### **- Dans Article 3 – COORDINATION DE LA FORMATION**

#### **Le paragraphe**

*La coordination de la formation de LICENCE 3<sup>ème</sup> ANNEE INFORMATIQUE parcours MIAGE sera assurée*

**est remplacé par ce qui suit :**

La coordination de la formation de LICENCE 3<sup>ème</sup> ANNEE MIASHS parcours MIAGE sera assurée

### **- Dans Article 4 - RECRUTEMENT**

#### **Le paragraphe**

*Diplôme préparé : LICENCE INFORMATIQUE, parcours MIAGE, de l'UPS*

**est remplacé par ce qui suit :**

Diplôme préparé : LICENCE MIASHS, parcours MIAGE, de l'UPS

### **- Dans l'Article 6 - LE COMITE DE LIAISON**

#### **Le paragraphe**

*Conformément aux articles R6233-46, R6233-47 et R6233-48, il est créé, pour la formation LICENCE INFORMATIQUE (parcours MIAGE), un comité de liaison qui s'assure de la conformité du fonctionnement de l'UFA aux stipulations de la convention, et notamment aux orientations générales mentionnées au 5° de l'article D6232-25 du code du travail.*

**est remplacé par ce qui suit :**

Conformément aux articles R6233-46, R6233-47 et R6233-48, il est créé, pour la formation LICENCE MIASHS (parcours MIAGE), un comité de liaison qui s'assure de la conformité du fonctionnement de l'UFA aux stipulations de la convention, et notamment aux orientations générales mentionnées au 5° de l'article D6232-25 du code du travail.

### **- Dans l'Article 8 – REPARTITION DES TÂCHES ADMINISTRATIVES**

#### **Le paragraphe**

##### **1- L'UPS**

*Inscrit administrativement et pédagogiquement les apprentis en L3 MIAGE (version d'étape APOGEE spécifique et conforme à la maquette des L3 MIAGE en alternance)*

**est remplacé par ce qui suit :**

##### **1- L'UPS**

Inscrit administrativement et pédagogiquement les apprentis en L3 MIASHS Parcours MIAGE (version d'étape APOGEE spécifique et conforme à la maquette des L3 MIASHS Parcours MIAGE en alternance)

## **- Dans l'Article 12 – DUREE DE LA CONVENTION**

### **Le paragraphe**

*A compter de la date de signature et jusqu'à la tenue du jury de délivrance des diplômes de L3 MIAGE par alternance pour la promotion 2015-2016.*

### **est remplacé par ce qui suit :**

A compter de la date de signature et jusqu'à la tenue du jury de délivrance des diplômes de L3 MIAGE par alternance pour la promotion 2016-2017.

## **- Dans l'Article 13 – DIPLÔMES et EQUIVALENCES**

### **Le paragraphe**

*- L'obtention du diplôme de Licence Informatique (parcours MIAGE) de l'UPS est soumise aux conditions définies par le régime des études et contrôle des connaissances de l'année en cours à l'UPS, pour la licence.*

### **est remplacé par ce qui suit :**

- L'obtention du diplôme de Licence MIASHS (parcours MIAGE) de l'UPS est soumise aux conditions définies par le régime des études et contrôle des connaissances de l'année en cours à l'UPS, pour la licence.

### **Le paragraphe**

*- Les étudiants-apprentis ayant obtenu la licence MIASHS (parcours MIAGE) de l'UPS obtiennent, dans le cadre d'un jeu d'équivalences et selon des modalités pédagogiques précisées avant le début de la formation le **diplôme de licence de Mathématiques-Informatique Majeure Informatique de l'UA.***

### **est remplacé par ce qui suit :**

- Les étudiants-apprentis qui n'ont pas obtenu la licence MIASHS (parcours MIAGE) de l'UPS obtiendront, en fonction de leurs notes, l'équivalence de certaines unités d'enseignement du **diplôme de licence de Mathématiques-Informatique Majeure Informatique de l'UA**, conformément au tableau fourni dans l'Annexe 2.

## **Article 2**

Tous les autres paragraphes et articles de la convention 2015-2015 restent inchangés.



Fait à Pointe à Pitre, le .....

<b>La Présidente du CFAPAG,</b>	<b>Le Président de l'université de Toulouse III- Paul Sabatier,</b>
<b>Marie-Line BOC</b>	<b>Jean-Pierre VINEL</b>
<b>La Présidente de l'université des Antilles,</b>	
<b>Corine MENCE-CASTER</b>	

**Annexe 1 - Enseignements de la licence 3<sup>ème</sup> année MIASHS Parcours MIAGE de l'UPS**

<b>SEMESTRE 5</b>		ECTS	C	TD	TP
Harmonisation	H-MAT1, H-MAT2, H-STI1, H-STI2	3	15	30	15
Harmonisation	H-GEO1, H-GEO2, H-ISI1, H-ISI2	3	30	30	
STI	Réseaux et services	3	10	10	10
STI	Représentation, stockage et interrogation de la donnée	3	10	10	10
STI	Conception objet et outillages	3	10	10	10
ISI	Conduite de projets	3	15	15	
ISI	Information et décision	3	15	15	
GEO	Économie et droit	3	10	20	
MATH	Mathématiques pour l'informatique et l'organisation	3	10	10	10
COM	Communication et langues	3	30		

<b>SEMESTRE 6</b>		ECTS	C	TD	TP
STI	Applications Web 2.0	3	10	10	10
STI	Normalisation et mise en œuvre de BD, accès concurrents	3	10	10	10
STI	Applications objets concurrentes et projet	3	10	10	10
ISI	Méthodes de développement structuré	3	15	15	
GEO	Gestion financière	3	15	15	
MATH	Outils Statistiques	3	10	10	10
COM	Communication et langues	3	30		
PRO	Gestion de projets informatiques et Projet	3	15	15	
PRO	Professionnalisation : compétences et métiers, projet professionnel	6	10	20	
	Mise en situation professionnelle - Stage de 5 Mois -				

**TABLEAU 1 - CARTE DES ENSEIGNEMENTS DE LA LICENCE MIASHS PARCOURS MIAGE**

**Annexe 2 - Equivalences de la licence 3<sup>ème</sup> année MIASHS Parcours MIAGE de l'université de Toulouse III Paul Sabatier vers la licence 3<sup>ème</sup> année Mathématiques-Informatique Parcours Informatique de l'UA**

Recapitulatif des Enseignements

Parcours : Majeure Informatique, mineure outils mathématiques pour l'informatique (IM) - Semestre 6 -

Année universitaire 2014-2015

Semestre	Module	UE	Libelle - UE	Semestre	Matières					UE	ECTS
					UE1	UE2	UE3	UE4	UE5		
1	LIBELLE - UE	UE	LIBELLE - EC	1	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	1	4
					UE1	UE2	UE3	UE4	UE5		
2	STAGE OBLIGATOIRE	MIE006		2	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	1	4
					UE1	UE2	UE3	UE4	UE5		
					UE1	UE2	UE3	UE4	UE5		
3	SYSTEMES D'INFORMATION	MIE008	MIE008.1 Systèmes d'Information et Bases de Données	3	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	1	3
					UE1	UE2	UE3	UE4	UE5		
					UE1	UE2	UE3	UE4	UE5		
4	PROGRAMMATION SPECIFIQUE & ANNEXE	MIE005	MIE008.2 Approche de la Robotisation d'un Système d'Information	4	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	1	5,5
					UE1	UE2	UE3	UE4	UE5		
					UE1	UE2	UE3	UE4	UE5		
5	INTRODUCTION AU TRAITEMENT DU SIGNAL ET DE L'IMAGE	MIE017	MIE008.3 Outils de Développement Capable	5	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	1	4
					UE1	UE2	UE3	UE4	UE5		
					UE1	UE2	UE3	UE4	UE5		
6	CONDUITE DE PROJETS INFORMATIQUES	MIE018	MIE008.1 Programmation Systèmes	6	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	1	3
					UE1	UE2	UE3	UE4	UE5		
					UE1	UE2	UE3	UE4	UE5		
7	CONDUITE DE PROJETS INFORMATIQUES	MIE018	MIE008.2 Graphes, Form et Applications	7	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	1	2
					UE1	UE2	UE3	UE4	UE5		
					UE1	UE2	UE3	UE4	UE5		
8	CONDUITE DE PROJETS INFORMATIQUES	MIE018	MIE008.3 Fondamentaux de la Conduite de Projet	8	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	1	2
					UE1	UE2	UE3	UE4	UE5		
					UE1	UE2	UE3	UE4	UE5		
TOTAL											

Version de 10/2014

**TABLEAU 2 CARTE DES ENSEIGNEMENTS DE LICENCE 3EME ANNEE MI A L'UA - SEMESTRE 1**



UE – L3 MI U. Antilles	ECTS et Note obtenus par équivalence	
<b>SEMESTRE 1</b>		
EC ou UE de la L3 MI de l'UA	ECTS	Note
<b>MI-UEO 55 INFORMATIQUE-5</b>		
EC MI-EO55.1 Méthodologie et Programmation Objet (60h)	7	moyenne arithmétique des notes de <b>Harmonisation ISI 2 (30h)</b> et <b>Harmonisation STI 2 (30h)</b> obtenues dans la L3 MIAGE UPS
EC MI-EO55.2 Arbres et Graphes (52h)	5	moyenne arithmétique des notes de <b>Harmonisation MATHS 1 (30h)</b> et <b>Harmonisation MATHS 2 (30h)</b> obtenues dans la L3 MIAGE UPS
<b>MI-UEO 56 INTRODUCTON AUX RESEAUX (60h)</b>	7	moyenne arithmétique des notes de <b>Réseaux et services (30h)</b> et <b>Conception objet et outillages (30h)</b> obtenues dans la L3 MIAGE UPS
<b>MI-UEP 57.7 ORIENTATION PROFESSIONNELLE</b>		
EC MI-EP57.71 Connaissance de l'Entreprise (22h)	2	note de <b>Harmonisation GEO 1 (30h)</b> obtenue dans la L3 MIAGE UPS
EC MI-EP57.72 Programmation WEB (30h)	4	note de <b>Applications Web 2.0 (30h)</b> obtenue dans la L3 MIAGE UPS
<b>MI-UEC50 DISCIPLINES TRANSVERSALES</b>		
EC MI-EC50.1 OIM LS5 (12h)	1	note de <b>Harmonisation STI 1 (30h)</b> obtenue dans la L3 MIAGE UPS
EC MI-EC50.2 LVELS5 (24h)	2	note d' <b>Anglais Semestre 5 (30h)</b> obtenue en L3 MIAGE UPS
EC MI-EC50.3 ELLS5 Enseignements Libres	2	note de <b>Information et décision (30h)</b> obtenue en L3 MIAGE UPS

**TABEAU 4 VALIDATION PAR EQUIVALENCE DES UE DE LICENCE 3EME ANNEE MI-SEMESTRE 1**

UE – L3 MI U. Antilles	ECTS et Note obtenus par équivalence	
SEMESTRE 2		
EC ou UE de la L3 MI de l'UA	ECTS	Note
MI-UE066 STAGE	4	note de Stage <sup>(1)</sup> obtenue en L3 MIAGE UPS
MI-UE068 SYSTEMES D'INFORMATION		
EC MI-EO68.1 Systèmes d'Information et Bases de Données (58h)	5	moyenne arithmétique des notes de <b>Représentation, Stockage et interrogation de la donnée (30h)</b> et <b>Harmonisation ISI 1 (30h)</b> obtenues dans la L3 MIAGE UPS
EC MI-EO68.2 Approche de la Modélisation d'un Système d'Information (28h)	3	note de <b>Méthodes de développement structuré (30h)</b> obtenue en L3 MIAGE UPS
EC MI-EO68.3 Outils de Développement Rapide (28h)	3	note de <b>Normalisation et mise en œuvre de BD, accès concurrents (30h)</b> obtenue en L3 MIAGE UPS
MI-UE069 PROGRAMMATION SPECIFIQUE & AVANCEE		
EC MI-EO69.1 Programmation Système (56h)	5,5	note de <b>Conduite de projets informatique (Conception et Projet) (30h)</b> obtenue en L3 MIAGE UPS
EC MI-EO69.2 Graphes, Flots et Applications (56h)	5,5	moyenne arithmétique des notes de <b>Mathématiques pour l'informatique et l'organisation (30h)</b> et <b>Outils Statistiques (30h)</b> obtenues en L3 MIAGE UPS
MI-UEP 60.9 CONDUITE DE PROJETS INFORMATIQUES		
EC MI-EP60.91 Fondamentaux de la Conduite de Projet (28h)	2	sera celle de <b>Conduite de projets (30h)</b> obtenue en L3 MIAGE UPS
EC MI-EP60.92 Projet d'application (30h)	2	sera celle de <b>Applications objets concurrentes et projet (30h)</b> obtenue en L3 MIAGE UPS

**TABLEAU 5 VALIDATION PAR EQUIVALENCE DES UE DE LICENCE 3EME ANNEE MI-SEMESTRE 2**

(1) Ce stage a une durée de 5 mois

(2) Annexe 3 – Equipe pédagogique

Prénom	NOM	Fonction	Université	Discipline
Erick	SURPIN	PRAG	UA	Anglais
Christiana	FRAIDERICK-JEANNE	Formatrice		Communication - Expression
Laurence	GABRIEL	Juriste		Droit
Pierre	MARQUES	MCF	UA	Gestion
Claudya	PARIZE-SUFFREN	MCF	UA	Gestion
Guy	AUGIER DE MOUSSAC	Ingénieur		Informatique
François	BARRERE	MCF	UPS	Informatique
Solange	BOULOGNE	Ingénieur		Informatique
Manuel	CLERGUE	MCF	UA	Informatique
Martine	COLLARD	PU	UA	Informatique
Jean-Marc	DOLMARE	Ingénieur		Informatique
Suzy	GAUCHER-CAZALYS	MCF	UA	Informatique
Jean-luc	HENRY	MCF	UA	Informatique
Daniel	MARQUIE	PU	UPS	Informatique
Jimmy	NAGAU	MCF	UA	Informatique
Jean-Luc	NESTORET	Ingénieur		Informatique
Sébastien	REGIS	MCF	UA	Informatique
Henri	ROUSSEL-DUPRE	Chef de projet		Gestion de projets informatiques
Wilfried	SEGRETIER	MCF	UA	Informatique
Erick	STATTNER	MCF	UA	Informatique
Cédric	TEYSSIE	MCF	UPS	Informatique
Serge	AGOSTINELLI	PU	UA	Informatique Information et Communication
Michaël	GAYDU	MCF	UA	Mathématiques
Michel	GEOFFROY	PU	UA	Mathématiques
Alain	PIETRUS	PU	UA	Mathématiques
Jean	VAILLANT	PU	UA	Mathématiques

**Annexe 4 – Régime des études et contrôle des connaissances de la L3 MIAGE à l'UPS pour 2015-2016 (la version 2016-2017 n'est pas disponible pour l'instant – elle suivra le même principe de proportion 50%-50% en contrôle continu et contrôle terminal)**

**Licence 3ème année parcours Miage  
REGIME DES ETUDES ET CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

Semestre 5 (30 crédits) (LM35)	Enseignement	Université	Statut(1)	CM	TD	TP	Coefficient CC/CT	Nature épreuve CT	Coefficient Matière	Coefficient UE	ECTS
UE1 Harmonisation (étudiant suit 2 matières parmi les 4)	Modèle mathématique pour l'informatique et la gestion	UPS	optionnel		30		50%-50%	écrit 2h	1		
	Sciences et technologies autour de l'informatique	UPS	optionnel		30		50%-50%	écrit 2h	1		
	Systèmes d'information	UT1C	optionnel		25		50%-50%	écrit 1h	1	3	3
	Gestion des entreprises	UT1C	optionnel		10		50%-50%	écrit 1h	0.5		
UE2 Mathématiques 1	Recherche opérationnelle	UPS	obligatoire	15	20		50%-50%	écrit 2h	1	6	6
	Statistiques	UPS	obligatoire	15	20		50%-50%	écrit 2h	1		
UE3 Informatique-Concepts	Conception objet	UPS	obligatoire	13	14	8	50%-50%	écrit 2h30	1	6	6
	BDD relationnelles	UPS	obligatoire	15	10		50%-50%	écrit 3h	1		
UE4 Système d'information	Outil de systèmes d'information centralisée	UPS	obligatoire		30		50%-50%	écrit 3h	1		
	Organisation des SI et SIAD	UT1C	obligatoire	3	12		50%-50%	écrit 1h	1	6	6
UE5 Economie et Gestion	Droit du travail	UT1C	obligatoire	15			50%-50%	écrit 1h	1		
	Economie industrielle	UT1C	obligatoire	27			50%-50%	écrit 1h	1	6	6
UE6 Communication	Analyse financière	UT1C	obligatoire	18	12		50%-50%	écrit 1h	1		
	Anglais	UT1C	obligatoire		21		50%-50%	écrit 1h	1	3	3
UT1C/UPS Facultatif											
Semestre 6 (30 crédits) (LM36)	Enseignement	Université	Statut(1)	CM	TD	TP	Coefficient CC/CT	Nature épreuve CT	Coefficient Matière	Coefficient UE	ECTS
	UE1 Mathématiques 2	UPS	obligatoire	15	20		50%-50%	écrit 2h	1	3	3
UE2 Informatique-Mise en œuvre	Outils mathématiques	UPS	obligatoire	10	10	15	50%-50%	écrit 2h30	1		
	Programmation objet	UPS	obligatoire	15		20	50%-50%	écrit 2h	1	9	9
	Réseaux et services	UPS	obligatoire	15	10	10	50%-50%	écrit 2h	1		
UE3 Méthodologie	Bases de données	UPS	obligatoire	15	10	10	50%-50%	écrit 2h	1		
	Méthode systémique	UT1C	obligatoire	10	10		50%-50%	écrit 1h	1	3	3
UE4 Communication	Conduite de projet	UT1C	obligatoire	10	5		50%-50%	écrit 1h	1		
	Anglais	UT1C	obligatoire		20		50%-50%	écrit 1h	1	3	3
UE5 Projets	Techniques d'expression	UT1C	obligatoire		15		50%-50%	écrit 1h	1		
	Projet d'analyse	UT1C	obligatoire		30		Contrôle continu		1	6	6
UE6 Stage	Projet de programmation industrielle	UPS	obligatoire		35		Contrôle continu		1		
	Projet professionnel	UT1C	obligatoire		30		Contrôle continu		1	6	6
UT1C/UPS Facultatif											
Bonification sport											
UT1C/UPS Facultatif											

(1) obligatoire-optional-facultatif

UT1C : le volume horaire des enseignements de la MAGE cours du soir est égal, par matière, au volume total du présent tableau, diminue de 10%

UT1C : les enseignements de la MAGE cours du soir sont remués en CM maître de 10%

UT1C : les enseignants d'Anglais, Espagnol, Portugais et Français sont rémunérés maitre d'Université TD

Le Président de l'Université Paul Sabatier

par délégation,

Le Vice-Président de la CFVU



Régime ANDRÉ-OBRECHT